

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6 bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. ALLAERT - M. BROCHERIEUX

OBJET

DE LA DELIBERATION

Candidature de la Ville de Dijon à la création de la Cité de la Gastronomie

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'inscription par l'UNESCO du repas gastronomique français au patrimoine immatériel de l'humanité, la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) a lancé un appel à candidature auprès des villes françaises pour l'accueil d'une Cité de la Gastronomie, dont la vocation sera de « rendre accessible à tous les publics l'art du bien manger et du bien boire, encourager le développement des cultures, des techniques et des savoir-faire culinaires de France et du monde ».

Celle-ci, à l'instar des Cités de la Musique, des Sciences, de l'Architecture, du Design, etc. sera à la fois un lieu d'innovation, de découverte, de transmission de cultures savantes et populaires, mais aussi un lieu de vie laissant une part importante à l'activité économique et commerciale.

La Cité de la Gastronomie réunira en particulier :

- des halles, dédiées à la vente de produits gastronomiques des régions de France et du monde,
- des équipements d'hôtellerie et de restauration,
- un espace d'exposition,
- des espaces liés à la transmission du savoir tant auprès des professionnels que du grand public (lieu de conférence, centre de ressource, chaire universitaire, pôle d'enseignement professionnel etc.).

La coexistence de ces différentes fonctions amènera la Cité de la Gastronomie à être un lieu d'échanges et de partenariat entre l'ensemble des acteurs du domaine de la gastronomie, ainsi qu'entre ceux-ci et la société civile.

Au regard de son patrimoine, de son histoire et de son rayonnement culturel, éducatif, académique et professionnel, Dijon, capitale de la Région Bourgogne, possède tous les atouts pour accueillir et faire vivre cette Cité :

- une culture gastronomique profondément ancrée dans l'histoire de la ville,
- une industrie agroalimentaire à la fois puissante et qualitative, mais aussi de nombreux artisans de bouche, faisant de ce secteur un pilier majeur de l'économie dijonnaise,
- des établissements d'enseignement supérieur d'excellence tels qu'AGROSUP DIJON ou l'IUVV (Institut Universitaire de la Vigne et du Vin),
- des organismes de recherche de premier plan, notamment l'INRA ou le CSGA (Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation),
- un pôle de compétitivité, VITAGORA, dont la vocation est le développement de projets de recherche et développement collaboratifs pour l'industrie agroalimentaire, et qui est à ce titre un moteur d'innovation sur le territoire.

En outre, la position géographique de Dijon et son accessibilité exceptionnelle au cœur d'une étoile ferroviaire (TGV) et routière ouverte sur l'Europe, complétée par la desserte aérienne de l'aéroport Dijon-Bourgogne, constituent également un facteur d'attractivité majeur pour la création d'un équipement à vocation économique, touristique et culturelle.

Fort de ce constat, et en s'appuyant sur la dynamique des projets urbains du secteur Grand Sud, Dijon se porte candidat pour accueillir la Cité de la Gastronomie, qui pourrait s'installer aisément dans le site de l'Hôpital Général. Ce site, en cœur de ville, possède en effet tous les atouts pour conjuguer dans un environnement urbain et paysager majeur, la mise en valeur d'un patrimoine historique reconnu et l'aménagement d'un quartier en cohérence avec les attributs considérables de son cadre : secteur sauvegardé, canal, rivière l'Ouche, jardin botanique, gare, tramway, etc.

La réalisation de la Cité de la Gastronomie à Dijon sera génératrice d'activité et d'emplois sur le territoire. En effet, d'une part elle permettra le développement d'activités, de commerces et de services, complémentaires à ceux du centre-ville, dont le quartier constituera une extension naturelle, d'autre part, elle créera, par sa programmation culturelle et événementielle, une visibilité propre à promouvoir le tourisme, qu'il soit de loisirs ou d'affaires.

La constitution du dossier de candidature de Dijon, avec l'appui de la Ville et du Grand Dijon, est coordonnée par DIJON DEVELOPPEMENT et BOURGOGNE TOURISME, qui mobiliseront pour ce projet l'ensemble des compétences internes et externes appropriées.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à la présentation de la candidature de la Ville de Dijon à la création de la Cité de la Gastronomie et y apporter tout votre soutien ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ